



## REGLES DE PUBLICATION DES PROJETS REALISES EN COLLABORATION AVEC LES GROUPES COOPERATEURS EN ONCOLOGIE (GCO)

Toutes les études réalisées en collaboration avec les membres du réseau des Groupes Coopérateurs en Oncologie ont vocation à être publiées dans des revues internationales à comité de lecture. Cette publication se fait sous la responsabilité du coordonnateur principal, du ou des co-coordonnateurs, du promoteur, qui décident :

- du moment de la publication des résultats préliminaires et des résultats définitifs d'une étude
- de la composition d'un **Comité de rédaction** (composé en règle générale des membres du Comité de pilotage et des membres du Comité scientifique de l'étude).

*Toutes les informations résultant d'études sont confidentielles, au moins jusqu'à ce que l'analyse appropriée et le contrôle par le promoteur, l'investigateur coordonnateur et le statisticien de l'essai soient achevés.*

- **Le nom et l'ordre des auteurs de la publication seront définis par le Comité de pilotage et devront respecter les règles suivantes :**

Dans le cas de l'étude princeps :

- Le rang dans la liste des auteurs et co-auteurs dépend du nombre de patients inclus par le groupe (membre ou non des GCO) excepté le 1<sup>er</sup> rang qui revient au coordonnateur principal, le 4<sup>ème</sup> rang qui revient au statisticien et le dernier rang qui revient au groupe ayant inclus le plus de patient. L'avant dernier auteur et le dernier auteur seront mentionnés en « equally contributors » si la revue le permet.
- Chaque groupe est libre et indépendant pour attribuer les rangs qui lui sont réservés aux investigateurs de son choix. L'affiliation au groupe devra figurer systématiquement.
- Le nombre d'auteurs de chaque groupe est fonction du recrutement total du groupe (le nombre d'auteurs par groupe augmente en fonction du recrutement de chaque groupe) et du nombre maximum d'auteurs autorisés par les revues. Il y aura au minimum un auteur représentant chacun des groupes participants.

- Si la revue le prévoit, les investigateurs non mentionnés dans la liste des auteurs apparaîtront dans la liste des « collaborateurs » dans la limite du nombre maximum de collaborateurs autorisés. A défaut, l'ensemble des investigateurs seront systématiquement remerciés et listés à la suite de chaque article dans un tableau pouvant aussi comprendre anatomo-pathologiste, chirurgien, radiothérapeute du centre en fonction de l'article. Les investigateurs seront listés par ordre alphabétique.
- Les membres de l'équipe salariée du promoteur qui jouent un rôle essentiel dans la conception de l'essai, sa gestion ou à la rédaction de l'article devront apparaître systématiquement dans les remerciements. Leurs noms seront indiqués par le promoteur à l'investigateur principal.
- Tous les directeurs des groupes impliqués dans la cohorte seront remerciés. Les salariés des groupes ayant joué un rôle essentiel dans le déploiement opérationnel de la cohorte seront aussi remerciés. Leurs noms seront indiqués par le directeur de chaque groupe à l'investigateur principal dans la limite de 3 représentants par groupe.
- Les patients et leurs familles seront aussi remerciés.

Dans le cas d'une publication dérivée:

Les sous-analyses et méta-analyses ne peuvent être publiées que lorsque l'analyse principale l'a déjà été. Aucune place valorisée n'est par avance attribuée en dehors du porteur de projet de l'étude dérivée qui aura le choix entre la première et la dernière place. Il aura un total de 5 places (1 ère, 2ème, 3ème, avant-dernière et dernière) afin de valoriser son équipe. On recommandera de veiller à la répartition des groupes participants, à la représentation des investigateurs non auteurs de l'étude princeps, et à la valorisation des contributeurs effectifs de l'étude en fonction de son type (radiologue, biologiste, méthodologiste, épidémiologiste etc.). Cette règle pourra permettre aux plus petits centres ayant fait un important effort d'inclusion de figurer parmi les auteurs.

- **Le Comité de pilotage arbitre tout éventuel litige concernant le nombre et l'ordre des auteurs des publications princeps et dérivés.**

Avant chaque publication, le Comité de rédaction envoie au Comité de pilotage la liste des auteurs prévue accompagnée du tableau des inclusions par groupe et de la justification du rang des auteurs. Le Comité de pilotage s'assure que le nombre et l'ordre des auteurs a été établi dans le respect des règles de publication et peut le cas échéant arbitrer. Tous les projets d'abstracts avec la liste des auteurs doivent être soumis au comité de pilotage ([contact@gco-cancer.org](mailto:contact@gco-cancer.org)) avant la soumission même si l'abstract n'est pas dans sa version finale. Le comité de pilotage se réserve le droit de modifier le titre, le texte d'un résumé et les auteurs afin d'en améliorer la lisibilité et d'assurer la conformité aux règles de publication.

- **Tous les articles devront porter à la fin de la liste des signataires la mention "on behalf of GCO" et comprendre dans leur titre l'acronyme GCO-XXYY ».**
- **Le comité de rédaction peut être amené à se faire aider pour la mise en forme en anglais d'un article mais ne délègue jamais la rédaction proprement dite à une agence ou à l'industrie.**

Ces règles devront figurer en annexe de tous les protocoles d'essais réalisés en collaboration avec les GCO.